

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Aménagement Harrington Harbour	
Solicitation No. - N° de l'invitation F3731-140142/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client F3731-140142	Date 2014-12-04
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-008-16192	
File No. - N° de dossier QCM-4-37205 (008)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-12-10	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Rochette, Jean	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm008
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2834 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

F3731-140142/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3731-140142

Amd. No. - N° de la modif.

005

File No. - N° du dossier

QCM-4-37205

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcm008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Page laissée blanche volontairement.

MODIFICATION 005

Titre : AMÉNAGEMENT PORTUAIRE – HARRINGTON HARBOUR, QC

Inclus dans la présente modification :

1. Questions et réponses 16 à 23
-

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question 16 : Il est précisé dans le devis que 80% de la pierre devra être produite au 31 mars 2015, est-ce aussi le cas pour le tout-venant?

Réponse 16 : Oui

Question 17 : Pour les plaques de PEHD il y a 4 trous à percer et chanfreiné, quel type de vis et dimension pour perçage?

Réponse 17 : C'est effectivement un oubli. Sur les dessins le diamètre du perçage est de 10 mm et le fraisage est de 16 mm. Un vis à tête plate de 5/16 ou 3/8 (vérifier les standards en fonction du trou de perçage) et son boulon approprié devront être utilisés. Une vis à tête plate en acier inoxydable ou en acier galvanisé devra être employée. L'entrepreneur doit proposer le matériel qu'il veut utiliser au représentant du ministère et la faire approuver au moins 4 semaines avant l'installation.

Question 18 : Dans le devis section 35 51 23.01 page 4 de 5, il est mentionné que les billes de styromousse devrait avoir une force de flottabilité de 312 kg/bille, cela correspond à une bille de 250 x 500 x 9' alors sur les plan il demande des bille de 8' ce qui correspond à 277 kg/bille de flottabilité.

Réponse 18 : Selon nos informations il existe actuellement sur le marché des bille de styromousse qui ont la flottabilité demandée de 312 kg/b pour une longueur de 8 pieds.

Question 19 : Au nouveau bordereau de l'addenda # 3 à l'article 4.1 il y a 9 pieux pour les blocs d'ancrages de la ligne de pontons, qu'est-ce qu'on fait pour les blocs d'hivernage?

Réponse 19 : Les blocs d'hivernage sont inclus au poste 4.3 (au nombre de 5).

Question 20 : Au nouveau bordereau de l'addenda # 3 à l'article 4.3 il y a 5 blocs d'attache des pontons, qu'est-ce qu'on fait pour ancrer les pontons sur les blocs d'hivernage?

Réponse 20 : Lors de la construction, les pontons ne doivent pas être attachés aux blocs d'attache pour l'hivernage.

Question 21 : À la section du devis 06 15 00 article 2.1.1 il est mentionné des planches de platelage de 51 mm x 190 mm et au plan page 12 de 13 38 mm x 190 mm, quel est la bonne?

Réponse 21 : C'est effectivement une erreur. Le platelage doit avoir une épaisseur de 38 mm.

Question 22 : Au plan PPB14-3895-M01-03 feuillet 10 de 13 on nous réfère au devis pour les garde-corps des passerelles, nous ne trouvons rien au devis concernant les garde-corps. Est-ce que des détails supplémentaires seront fournis?

Réponse 22 : A la section 34 77 13.01 aux articles 1.3.7 et 1.3.8, il est bel et bien fait mention des exigences sur les garde-corps de la passerelle.

Question 23 : Est-ce que nous pouvons ajouter des œilletons permanents pour la manipulation des blocs d'ancrage? Il seraient galvanisés bien entendu.

Réponse 23 : Oui aucun problème, en autant que ces œilletons n'entrent pas en conflit avec la profondeur d'eau demandée aux plans.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.